



DIRECTIVES

Directive n° 004
Entrée en vigueur 1989-10-25

2. ÉTAT DE LA QUESTION

Les réseaux d'égout véhiculent des volumes d'eaux parasites beaucoup trop élevés. C'est ce qui a justifié, dans le cadre du programme d'assainissement des eaux, la réhabilitation des réseaux d'égouts. Il existe aussi des problèmes sérieux dues à l'infiltration. Les réseaux ont donc besoin dans bien des cas d'être réhabilités avant que les eaux usées puissent être acheminées vers les usines d'épuration.

Il existe diverses sortes d'eaux usées qu'il est important de bien distinguer puisque les méthodes d'évacuation et aussi de traitement peuvent différer selon le type d'eaux usées. Ainsi, les eaux domestiques et industrielles (sauf celles qui servent au refroidissement) doivent être traitées à l'usine d'épuration tandis que les eaux de ruissellement, de drainage des terres et souterraines sont acheminées directement dans les cours d'eau récepteurs.

Il s'avère donc primordial d'effectuer une ségrégation des divers types d'eaux usées, sinon on s'expose à des conséquences négatives au point de vue économique et environnemental. En effet, lorsque des eaux souterraines s'infiltrent dans les réseaux d'égout domestique ou unitaire, ceux-ci deviennent surchargés de même que les stations de pompage et les systèmes de traitement. La même situation se produit lorsque des eaux de refroidissement, de ruissellement ou de drainage sont acheminées vers les usines d'épuration.

Il faut souligner que ces dernières sont efficaces dans la mesure où les eaux usées industrielles qui n'ont pas fait l'objet d'un prétraitement sont compatibles avec les eaux domestiques; sinon elles compromettent grandement l'efficacité des systèmes d'épuration conçus pour traiter des eaux non contaminées par des procédés industriels toxiques.

Certains types de réseau ne sont plus acceptables tels les réseaux pseudo-séparés ou unitaires. Tout en tenant compte de la façon dont le bassin de drainage existant a été développé, on peut profiter de l'extension du réseau existant pour effectuer des corrections afin de le rendre plus compatible aux principes actuels de ségrégation des eaux et d'assainissement.

D'autres points sont à surveiller lors de l'évacuation des eaux usées. C'est le cas des eaux de ruissellement qu'on cherche généralement à diriger le plus rapidement possible, au moyen de conduites souterraines vers les cours d'eau récepteurs. Un système de fossés pourrait parfois être aussi efficace tout en étant moins dispendieux et moins susceptible de provoquer des répercussions environnementales négatives. En milieu urbain, les eaux usées pluviales pourront représenter une charge de pollution appréciable. Il est important de se préoccuper du point de déversement de ces eaux afin d'éviter les impacts négatifs. D'autre part, les conduites d'eaux usées présentant des problèmes peuvent occasionner une contamination des prises d'eau potable, des conduites d'aqueduc ou de la nappe phréatique.

L'état des réseaux est souvent mal connu; il devient alors important de régler les problèmes reliés à la conception, au contrôle, à la surveillance et à l'entretien des réseaux. Les travaux sur les réseaux d'égout doivent s'inscrire dans la ligne de pensée de l'assainissement ainsi que de la récupération et de la protection des usages des cours d'eau. C'est pourquoi les conduites, les stations de pompage et tous les équipements et ouvrages afférents à l'évacuation des eaux usées doivent être aménagés et opérés en conséquence.

Enfin, il y a lieu de limiter au maximum l'infiltration des eaux de la nappe souterraine en exigeant des promoteurs que toutes les conduites d'égouts domestiques ou unitaires nouvellement installées subissent des tests d'étanchéité.